

MONDIALISATION  
ET DROIT INTERNATIONAL

# MONDIALISATION ET ÉTAT DE DROIT

SOUS LA DIRECTION DE  
**DANIEL MOCKLE**



D  
766  
D



**BRUYLANT**

# TABLE DES MATIÈRES (\*)

PAGES

REMERCIEMENTS . . . . .	XIII
-------------------------	------

## INTRODUCTION

### Mondialisation, droits des peuples et État de droit

PAR

Daniel MOCKLE

## PARTIE I

### Enjeux et mise en contexte

#### CHAPITRE PREMIER

#### MONDIALISATION ET ÉTAT DE DROIT

PAR

Daniel MOCKLE

1 INTRODUCTION . . . . .	27
2 LA MONDIALISATION DE L'ÉTAT DE DROIT . . . . .	33
2.1 <i>L'expansion d'un modèle hégémonique</i> . . . . .	33
2.2 <i>L'universalisation du principe et la prééminence du constitutionnalisme</i> . . . . .	46
3. LA RECONFIGURATION DE L'ÉTAT DE DROIT . . . . .	56
3.1 <i>Le dédoublement de la limitation de l'État par le droit</i> . . . . .	58
3.2 <i>Les nouveaux espaces normatifs</i> . . . . .	63
3.3 <i>La recherche de nouvelles formes de légitimité</i> . . . . .	70
4. CONCLUSION . . . . .	76

---

(\*) Pour des fins d'harmonisation, le nombre de niveaux des tables des matières a été limité à trois. Les textes d'Hélène Piquet et de Laurent Gaba comptent, réciproquement, cinq et six niveaux.

## CHAPITRE II

## LA MONDIALISATION, L'ÉTHIQUE ET LE DROIT

PAR

Jacques-Yvan MORIN

1	INTRODUCTION . . . . .	81
2	EXISTE-T-IL UNE ÉTHIQUE UNIVERSELLE DU BIEN COMMUN ? . . . . .	88
2.1	<i>L'idée de bien commun dans le cadre des États</i> . . . . .	89
2.1.1	Liberté individuelle et bien commun aux XVIII <sup>e</sup> et XIX <sup>e</sup> siècles . . . . .	90
2.1.2	Ultralibéralisme et <i>common good</i> aux États-Unis . . . . .	94
2.2	<i>L'éthique du bien commun est-elle transposable dans les rapports internationaux ?</i> . . . . .	98
2.2.1	Les logiques de la mondialisation . . . . .	99
2.2.2	Le bien commun mondial . . . . .	100
3	NORMES ET INSTITUTIONS DU BIEN COMMUN MONDIAL . . . . .	106
3.1	<i>Le droit au développement, les normes sociales et environnementales</i> . . . . .	109
3.1.1	Le droit au développement . . . . .	111
3.1.2	Les normes sociales et environnementales . . . . .	113
3.2	<i>L'État de droit et la mondialisation : un paradoxe</i> . . . . .	121
3.2.1	L'État de droit remis en cause par la mondialisation ultralibérale . . . . .	123
3.2.2	L'État de droit essentiel à une mondialisation de type libéral . . . . .	124
4	CONCLUSION . . . . .	133

## PARTIE II

## La mondialisation de l'État de droit

## CHAPITRE PREMIER

MONDIALISATION, ÉTAT DE DROIT  
ET CONSTRUCTION EUROPÉENNE

PAR

Christine BERTRAND

1	INTRODUCTION . . . . .	141
2	LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE OU LA RECHERCHE D'UNE CONCILIATION ENTRE MONDIALISATION ET ÉTAT DE DROIT . . . . .	146
2.1	<i>La construction européenne constitue une illustration de la mondialisation du droit</i> . . . . .	147

	PAGES
2.2 <i>La construction européenne constitue une illustration de la diffusion de la notion d'État de droit</i> . . . . .	150
3 LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE : UNE MONDIALISATION DU DROIT QUI NE SE FAIT PAS AU BÉNÉFICE EXCLUSIF DE L'ÉTAT DE DROIT . . . . .	153
3.1 <i>Les limites à l'amélioration de la protection des droits et libertés</i> . . . . .	153
3.2 <i>La permanence d'une logique d'économie de marché dans l'Europe communautaire</i> . . . . .	156
4 CONCLUSION . . . . .	159

## CHAPITRE II

### ÉTAT DE DROIT ET TRADITION JURIDIQUE CHINOISE

PAR

Hélène PIQUET

1 INTRODUCTION . . . . .	161
2 LES ORIGINES ET L'ÉVOLUTION DU DÉBAT SUR LA PLACE DU DROIT . . . . .	163
2.1 <i>La tradition juridique chinoise de l'ère impériale</i> . . . . .	163
2.1.1 Aux sources du droit chinois . . . . .	163
2.1.2 Les rapports entre État et société dans la Chine impériale . . . . .	269
2.2 <i>La tradition juridique chinoise en transition depuis 1911</i> . . . . .	170
2.2.1 La réception incomplète du droit occidental en Chine Républicaine . . . . .	171
2.2.2 La place changeante du droit dans la Chine maoïste et post-maoïste . . . . .	173
3 L'ÉTAT DE DROIT DANS LA CHINE DES RÉFORMES . . . . .	176
3.1 <i>Le contenu du concept dans la Chine post-maoïste</i> . . . . .	176
3.1.1 Le cadre conceptuel du débat : les quatre principes fondamentaux et l'étape primaire du socialisme . . . . .	176
3.1.2 De <i>fazhi</i> à État de droit socialiste . . . . .	179
3.2 <i>La « longue marche » du gouvernement par la loi à l'édification d'un État de droit socialiste</i> . . . . .	189
3.2.1 Les obstacles d'ordre culturel et systémique . . . . .	189
3.2.2 L'impact de la mondialisation sur la Chine . . . . .	193
4 CONCLUSION . . . . .	194

## CHAPITRE III

L'ÉTAT DE DROIT ET LA DÉMOCRATIE  
EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

PAR

Laurent GABA

1 INTRODUCTION . . . . .	200
2 L'ÉTAT DE DROIT ET LA DÉMOCRATIE : LES OBSTACLES À LEUR IMPLANTATION EN AFRIQUE TROPICALE . . . . .	202
2.1 <i>L'État de droit en perspective</i> . . . . .	203
2.1.1 La dimension historique . . . . .	203
2.1.2 La conception actuelle de l'État de droit . . . . .	206
2.1.3 Le système autoritaire: l'État de police, la dictature, le totalitarisme . . . . .	211
2.2 <i>Les obstacles à l'implantation de l'État de droit et de la démocratie en Afrique tropicale</i> . . . . .	213
2.2.1 Les obstacles exogènes : le marxisme, les théories libérales de la modernisation, leur impact sur les régimes africains et les soutiens aux despotes tropicaux . . . . .	214
2.2.2 Les obstacles endogènes et les pièges à éviter . . . . .	224
2.2.3 Les effets pervers de la conception et de la structure du pouvoir en Afrique tropicale . . . . .	237
3 L'AFRIQUE PEUT-ELLE ACCÉDER À LA DÉMOCRATIE ET À L'ÉTAT DE DROIT ? . . . . .	244
3.1 <i>Au plan continental : la Charte Africaine et la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples</i> . . . . .	246
3.1.1 <i>La Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples</i> . . . . .	247
3.1.2 La Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples . . . . .	253
3.2 <i>Au niveau des États : les nouvelles Constitutions</i> . . . . .	254
3.2.1 Le contenu de ces Constitutions . . . . .	254
3.2.2 La portée de ces Constitutions et la nécessité de la formation . . . . .	255
3.3 <i>Au plan international</i> . . . . .	257
3.3.1 La déclaration et le programme d'action de Vienne : perspectives d'une coopération internationale accrue en matière des droits de l'homme . . . . .	258
3.3.2 De la mobilisation objective de l'opinion internationale . . . . .	260
4 CONCLUSION . . . . .	265

## PARTIE III

L'impact des dimensions supranationales  
et des nouveaux espaces normatifs

## CHAPITRE PREMIER

MONDIALISATION DE L'ÉCONOMIE  
ET INTERNATIONALISATION DU DROIT DES AFFAIRES :  
UNE ABDICATION DE L'ÉTAT DE DROIT?

PAR

Jean-François RIFFARD

1 INTRODUCTION . . . . .	275
2 L'ÉMERGENCE D'UN DROIT INTERNATIONAL DU COMMERCE . . . . .	280
2.1 <i>Les instruments de l'unification par voie étatique.</i> . . . .	281
2.2 <i>Les limites à l'unification par voie étatique</i> . . . . .	282
3 L'EXISTENCE D'UN DROIT ANATIONAL . . . . .	283
3.1 <i>Bref aperçu du contenu de la lex mercatoria</i> . . . . .	284
3.2 <i>La lex mercatoria symbole de l'abdication de l'État de Droit?</i> . . . . .	287
4 CONCLUSION . . . . .	289

## CHAPITRE II

ÉTAT DE DROIT ET MODES PRIVÉS  
DE GESTION DES DIFFÉRENDS

PAR

Louise LALONDE

1 INTRODUCTION . . . . .	291
2 MODES COMMUNICATIONNELS ET MODES DE RÉGULATION . . . . .	296
2.1 <i>Caractéristiques communicationnelles des modes de PRD</i> . . . . .	297
2.2 <i>Spécificité régulatrice des modes de PRD</i> . . . . .	304
3 MONDIALISATION, ÉTAT DE DROIT ET MODES DE PRD . . . . .	308
3.1 <i>Vecteurs de la mondialisation et oppositions à la mondialisation</i> . . . . .	309
3.2 <i>Vecteurs de l'État de droit et oppositions à l'État de droit</i> . . . . .	314
4 CONCLUSION . . . . .	318

## CHAPITRE III

**LES EXIGENCES DE L'ÉTAT DE DROIT  
DANS LE CONCEPT DE PATRIMOINE COMMUN  
DE L'HUMANITÉ : RÉFLEXION  
AUTOUR DE LA MISE EN REPRÉSENTATION  
DE LA LÉGITIMITÉ AU PLAN INTERNATIONAL**

PAR

Sylvie PAQUEROT

1 INTRODUCTION . . . . .	322
2 UNE CONCEPTION SOLIDARISTE DU PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITÉ . . . . .	323
2.1 <i>Une représentation fondée sur l'égalité</i> . . . . .	327
2.2 <i>Une forte institutionnalisation pour l'égalité</i> . . . . .	329
2.3 <i>Des contrôles et des recours</i> . . . . .	331
3 LA LIBERTÉ D'ACCÈS COMME PRINCIPE DE GESTION DES RESSOURCES COMMUNES . . . . .	333
3.1 <i>Représentation légitime, représentation « efficace »</i> . . . . .	336
3.2 <i>Une institutionnalisation garante de la liberté</i> . . . . .	340
3.3 <i>Des institutions vouées à assurer le bon fonctionnement du marché</i> . . . . .	342
4 CONCLUSION: DEUX CONCEPTIONS DU PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITÉ, DEUX CONCEPTIONS DE L'ÉTAT DE DROIT . . . . .	346

## CHAPITRE IV

**REFUS DE LA MONDIALISATION  
ET REMISE EN QUESTION DE L'ÉTAT DE DROIT :  
L'EXEMPLE FRANÇAIS D'UNE DÉMOCRATIE  
EN VASE CLOS**

PAR

Robert PONCEYRI

1 INTRODUCTION . . . . .	352
2 UNE VIE POLITIQUE MANQUANT DE PERSPECTIVE INTERNATIONALE : L'EXEMPLE ÉCLAIRANT DES CAMPAGNES PRÉSIDENTIELLES . . . . .	352
2.1 <i>Le Chef de l'État, homme-clé des relations internationales</i> . . . . .	353
2.2 <i>La difficulté du corpus à analyser</i> . . . . .	354
2.3 <i>La faiblesse quantitative des interventions consacrées à la politique extérieure révélatrice des préoccupations supposées de l'électorat</i> . . . . .	356
2.3.1 Des « professions de foi » succinctes . . . . .	356
2.3.2 Une place très limitée dans les débats télévisés . . . . .	358

	PAGES
2.4 <i>L'indigence et les retournements du débat de politique étrangère</i> . . . . .	360
<b>3 LA PRÉVENTION DE L'ÉLECTORAT FRANÇAIS VIS-À-VIS DES RELATIONS INTERNATIONALES ATTESTÉE PAR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES</b> . . . . .	<b>364</b>
3.1 <i>Un abstentionnisme record témoin d'une indifférence marquée</i> . . . . .	364
3.2 <i>La progression révélatrice des votes anti-européens</i> . . . . .	366
3.3 <i>Les référendums de 1972 et de 1992</i> . . . . .	370
3.4 <i>Un euroscepticisme en voie de généralisation</i> . . . . .	371
<b>4 UNE STRUCTURATION PARTISANE INADAPTÉE À LA SCÈNE MONDIALE RÉVÉLÉE PAR LA RÉPARTITION DES DÉPUTÉS EUROPÉENS FRANÇAIS</b> . . . . .	<b>372</b>
4.1 <i>L'atomisation extrême de la représentation française</i> . . . . .	373
4.2 <i>Une marginalisation entretenant l'hostilité à l'Europe</i> . . . . .	377
<b>5 CONCLUSION</b> . . . . .	<b>378</b>

## PARTIE IV

### Allocutions de clôture

#### CHAPITRE PREMIER

#### RAPPORT DE SYNTHÈSE : MONDIALISATION ET ÉTAT DE DROIT : QUELQUES RÉFLEXIONS

PAR

Dominique TURPIN

<b>1 INTRODUCTION</b> . . . . .	<b>383</b>
<b>2 CHRONIQUE D'UNE DÉFAITE ANNONCÉE : LA MONDIALISATION CONTRE L'ÉTAT DE DROIT</b> . . . . .	<b>384</b>
2.1 <i>Le bon (l'État de droit)</i> . . . . .	385
2.2 <i>La brute (la mondialisation)</i> . . . . .	386
2.3 <i>Le juriste</i> . . . . .	388
<b>3 PLAIDOYER POUR UNE CONCILIATION ESPÉRÉE : LA MONDIALISATION DE ET PAR L'ÉTAT DE DROIT</b> . . . . .	<b>391</b>
3.1 <i>Mondialisation, universalisme des droits de l'homme et souveraineté des États</i> . . . . .	391
3.2 <i>Mondialisation, États-nations et dimensions identitaires</i> . . . . .	394
3.3 <i>Mondialisation, État de droit et nouvelles régulations</i> . . . . .	396

## CHAPITRE II

CONFÉRENCE DE CLÔTURE :  
LA DIFFICILE INSERTION DE L'ÉTAT DE DROIT  
DANS LE PARADIGME DE LA MONDIALISATION

PAR

François CRÉPEAU

1 INTRODUCTION . . . . .	399
2 LA GESTION DÉMOCRATIQUE DE L'ORDRE SOCIAL RÉSULTE DE L'INTERAC- TION D'ORDRES JURIDIQUES CONCURRENTS . . . . .	401
3 LE SYSTÈME JURIDIQUE DOIT ÊTRE UNE MISE EN REPRÉSENTATION DE LA LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE . . . . .	404
4 L'ÉTAT DÉMOCRATIQUE CONTEMPORAIN EST MIS EN CAUSE PAR L'HORIZON- TALISATION DU DROIT ET DES DROITS . . . . .	407
5 CONCLUSION . . . . .	410